



ENSEMBLE À VÉLO DANS L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

Association membre de la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB)

À Mesdames et Messieurs les Maires du Grand Dijon

Dijon, le 18 avril 2014

Objet : Brochure « *La ville à 30, ça marche !* »

Madame, Monsieur le Maire,

Une résolution récente du Parlement Européen recommande aux municipalités de limiter à 30 km/h la vitesse dans les zones résidentielles et les centres villes. Déjà dans le nord de l'Europe et dans différents pays (Allemagne, France, Espagne...), bientôt dans la péninsule italienne, la recommandation est progressivement mise en place. En Grande Bretagne, plus de huit millions d'habitants vivent à « 30 », trois autres millions ont décidé d'y venir dans les trois ans.

En France, au-delà des cités moyennes où la mesure a déjà été adoptée, des villes importantes comme Angers, Bordeaux, Nantes, Paris ou Rennes entament la démarche.

Dans notre agglomération, les zones à vitesses apaisées se multiplient mais, en général, de façon très parcellaire, elles restent donc peu « lisibles » par les usagers. Le Plan de Déplacements Urbains adopté par le Grand Dijon en 2012 s'est fixé comme objectif, au travers de ses actions 1, 2 et 9, d'accélérer l'extension cohérente de ces zones.

L'instauration dans votre commune de telles zones à vitesse apaisée relevant de vos pouvoirs de police, nous nous permettons de vous faire parvenir la brochure ci-jointe¹. Editée par l'association nationale « Rue de l'avenir »², elle présente, par exemple en termes de santé publique, de développement de la marche et du vélo, de sécurité ou de vie des quartiers, tout l'intérêt qu'il y a à considérer la vitesse de 30 km/h comme référence en agglomération et le 50 km/h comme l'exception.

Nous restons à votre disposition pour échanger avec vous à ce sujet, en relation étroite avec l'objectif essentiel de notre association à savoir le développement des modes actifs de déplacements.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Christian Germain (président)

¹ Une version numérique est accessible à partir du site : www.ruedelavenir.com

² Rue de l'Avenir- 34 rue de l'Eglise 75015 Paris - 01 45 57 12 20 - infosrda@ruedelavenir.com - www.ruedelavenir.com